

N° 26-378



ARRÊTÉ TEMPORAIRE

Le 27 mai 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

VOIRIE

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

SEMAINE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE

Le Maire de la Ville de **SAINTE GENEVIEVE DES BOIS**,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 à L.2213-6,

VU le Code de la Route, notamment les articles R 417-9 à R 417-13, R 411-8, R 421-5, R 421-7, l'article 325-1 et suivants,

VU le Code Pénal, et notamment l'article R 610-5,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 (livre 1^{er} – Huitième partie : signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

VU l'arrêté n°26-205 en date du 4 avril 2026, portant délégation de signature à Madame Corinne MICHEL, Directrice Générale des Services Techniques,

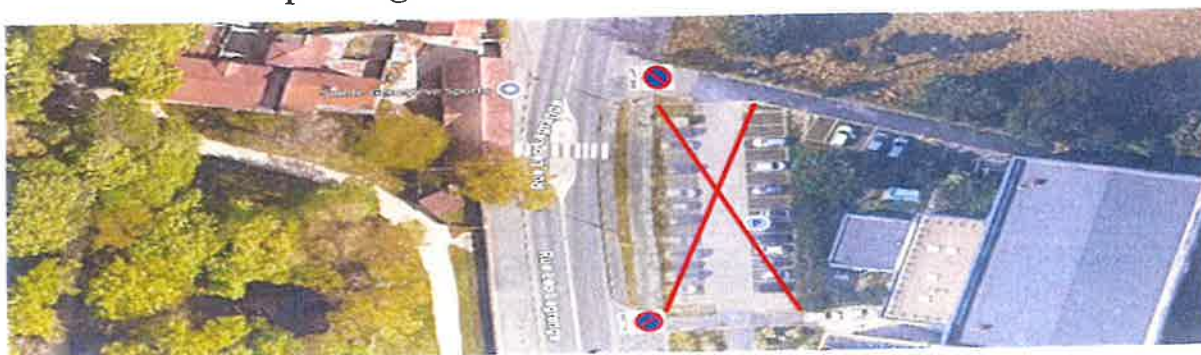
CONSIDERANT qu'il convient de faciliter la manifestation Olympique et Paralympique **aux abords du Gymnase Raymond Poulidor le Lundi 1^{er} Juin 2026 , Mardi 02 Juin 2026 et Jeudi 04 Juin 2026 de 7h00 à 16h30**,

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer et de garantir la sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera **INTERDIT** au sens de l'article R.417-10 du code de la route du **Lundi 1^{er} juin 2026 au Mardi 02 Juin 2026 et le Jeudi 04 Juin 2026 de 7h00 à 16h30** :

- **RUE LEO LAGRANGE : Gymnase Raymond Poulidor**
 - Fermeture du parking



ARTICLE 2 : Le barriérage sera mis en place par les services techniques municipaux,

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

Monsieur le Commissaire de Police, Circonscription de **STE GENEVIEVE DES BOIS**,
Monsieur le Chef de la Police Municipale de **STE GENEVIEVE DES BOIS**,
Service **Sport**,
Madame La Directrice Générale des Services de **STE GENEVIEVE DES BOIS**,

Tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de Sainte Geneviève des Bois,

Le 27 mai 2026

Pour le Maire
Corinne MICHAL
Directrice Générale des Services Techniques

